



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **21 SEPTEMBRE 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0291**

Actualisation du tableau des emplois

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 14
Absents : 2
(Jean-Claude BOREL-GARIN et Jean-Noël COLLE)
Excusés : 14
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 SEP. 2026

et publié le

24 SEP. 2026

Secrétaire de séance :
Delphine PERREAU

Le lundi 21 septembre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 septembre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Floriane LATRAYE, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Céline MEKHMOUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SGAMBATO, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Yannick BOUCHET-BERTPEILLARD à Clément BONNET, Marc CECON à Marc ROSSET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Pierre-Jean CRESPÉAU à Pierre BARUZZI, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Jean-Yves GAYET à Olivier SALVETTI, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Caroline HALLE à Jean-François CLAPPAZ, Jérôme LARDIERE à Laurie MENGUY, Séverine LE BIHAN à Agnès TIMONER, Stéphane MALARD à Marc GRAMBIN, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiant la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Au regard des besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de l'EPCI comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits inscrits aux budgets.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.
DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emplois de recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi régularisé :

Nb r de po ste	Création / Suppres- sion	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temp s de travail heb- do	A compter du	Budget	Motif	Direc- tion
1	Suppres- sion	C	Grade Agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/11/2026	Ehpad	Actualisa- tion du grade suite à recrute- ment	DASS - EHPAD
	Création	B	Grade Aide- soignant de classe normale						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Suppression	C/B	Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux ou des Aides-soignants territoriaux	TC	35h00	01/10/2026	Ehpad	Actualisation du grade suite à recrutement	DASS - EHPAD
	Création	B	Grade Aide-soignant de classe normale						
1	Suppression	C	Grade Opérateur des A.P.S. qualifié	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Changement temps de travail	DSMT - Piscine Pont-charra
	Création			TNC	32h05				
1	Suppression	C	Grade Adjoint technique territorial	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Réussite examen	DSMT - Gymnase
	Création		Grade Adjoint technique principal 2ème classe						
1	Suppression	B	Grade Technicien	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DGD
	Création		Grade Technicien principal de 2ème classe						
1	Suppression	C	Grade Adjoint d'animation	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Réussite examen	DEJP - ALSH
	Création		Grade Adjoint d'animation principal de 2ème classe						
1	Suppression	C	Grade Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Recrutement ouvert sur autre grade	DSG
	Création	B	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux						
1	Suppression	A	Grade Bibliothécaire	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DCPC
	Création		Grade Bibliothécaire principal						
1	Suppression	B	Grade Technicien principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DCPC
	Création	C	Grade Agent de maîtrise						
1	Création	B	Grade Technicien	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Réussite concours	DCPC
1	Suppression	A	Grade Attaché	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Suppression	DALE
1	Suppression	C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques terri-	TC	35h00	01/10/2026	Assainissement	Actualisation du grade suite	DEA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

			toriaux					à recrute- ment	
	Création		Grade Adjoint technique						
1	Suppression	B	Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	TC	35h00	01/10/2026	Eau	Actualisation du grade suite à recrutement	DEA
	Création		Grade Technicien						
1	Suppression	C	Grade Agent de maîtrise	TC	35h00	01/10/2026	Eau	Recrutement ouvert au cadre d'emplois	DEA
	Création		Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux						
1	Suppression	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Changement temps de travail	DEJP - RPE
	Création		Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	TNC	24h30				
1	Suppression	A	Grade Assistant socio-éducatif	TNC	17h30	01/10/2026	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP "Le Cerf-Volant" Pont-charra
	Création		Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs		10h30				

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

			cateurs et intervenants familiaux territoriaux						
	Suppression	A	Grade Psychologue de classe normale		2h39				
1	Création	A/B	Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	TNC	3h02	01/10/2026	Principal	Recrutement ouvert aux cadres d'emplois	DEJP - LAEP "Le Cerf-Volant" Pont-charra
	Suppression	A	Grade Sage-femme de classe normale		2h39				
1	Création	A/B	Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	TNC	2h48	01/10/2026	Principal	Recrutement ouvert aux cadres d'emplois	DEJP - LAEP "Papillon" Plateau-des-Petites-Roches
1	Suppression	A	Grade Sage-femme de classe normale	TNC	2h03	01/10/2026	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP "Le Tacot"

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	Création	A/B	Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux		2h12				Crêts-en-Belle-donne
1	Suppression	A/B	Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	TNC	2h07	01/10/2026	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DEJP - LAEP "Le Tacot" Crêts-en-Belle-donne
	Création	A	Grade Assistant socio-éducatif						
1	Suppression	A	Grade Psychologue de classe normale	TNC	2h12	01/10/2026	Principal	Recrutement ouvert aux cadres d'emplois	DEJP - LAEP "Le Tacot" Crêts-en-Belle-donne
	Création	A/B	Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux ou des Puéricultrices territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ou des Assistants territoriaux socio-éducatifs ou des Auxiliaires de						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

			puériculture terri- toriaux ou des Moniteurs édu- cateurs et inter- venants familiaux territoriaux						
1	Suppres- sion	A	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Actualisa- tion du grade suite à recrute- ment	DEJP - M-A "Les Bout- chous" Crolles
	Création		Grade Educa- teur de jeunes enfants						
1	Suppres- sion	C	Grade Adjoint technique	TC	35h00	20/11/2026	Principal	Réorganisa- tion	DEJP - M-A "Les Lutins" Saint- Martin- d'Uriage
	Création		Cadre d'emplois des Agents so- ciaux territoriaux	TC	35h00				
1	Suppres- sion	C	Grade Agent social principal de 1ère classe	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Suppression suite à la fin d'un déta- chement	DEJP - M-A "La Ronde des P'tits Poucets" Champ- Près- Froges
1	Suppres- sion	C	Grade Agent social principal de 2ème classe	TNC	28h00	01/10/2026	Principal	Suppression	DEJP - Pool de rempla- cement
1	Suppres- sion	C	Cadre d'emplois des Agents so- ciaux territoriaux	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Suppression	DEJP - Pool de rempla- cement
2	Suppres- sion	B	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture terri- toriaux	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Actualisa- tion du grade suite à recrute- ment	DEJP - M-A "Les P'tits Lu- tins" Crolles / DEJP - M-A "Les Petits Pierrots" Crêts- en- Belle- donne
	Création		Grade d'Auxi- liaire de puéricul- ture de classe normale						
1	Création	A	Grade Educa- teur de jeunes enfants	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Création de poste	DEJP - M-A "Les Fri- mousses " Les Adrets

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Suppression	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	01/10/2027	Principal	Suppression	DEJP - M-A "Les Fri-mousses" Les Adrets
1	Suppression	A	Grade Attaché	TC	35h00	22/09/2026	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DEJP
	Création		Grade Educateur de jeunes enfants						
1	Suppression	C	Grade Adjoint administratif	TC	35h00	01/10/2026	Principal	Recrutement ouvert sur autre grade	DFCP
	Création	B	Grade Rédacteur						

Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :

L'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes réglementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

Nb r de po ste	Création / Suppres- sion	Cat .	Grade	TC / TN C	Temp s de travail heb- do	Date de début	Date de fin	Budget	Direc- tion
5	Création	C	Grade Agent so- cial	TC	35h00	01/10/2026	31/12/2026	Principal	DEJP - M-A
2	Création	B	Grade Auxiliaire de puéri- culture	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Principal	DEJP - M-A
1	Création	A	Grade Educateur de jeunes enfants	TC	35h00	01/10/2026	30/04/2027	Principal	DEJP - M-A
2	Création	C	Grade Ad- joint admi- nistratif	TC	35h00	01/10/2026	30/11/2026	Principal	DCPC - Espace Aragon
15	Création	C/B	Grade Agent so-	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Ehpad	DASS - EHPAD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

			cial ou Aide- soignant de classe normale						
3	Création	C	Grade Agent so- cial	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Ehpad	DASS - EHPAD
4	Création	C	Grade Ad- joint admi- nistratif ou Adjoint technique	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Eau	DEA
4	Création	C	Grade Ad- joint admi- nistratif ou Adjoint technique	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Assainis- sement	DEA
4	Création	C	Grade Ad- joint admi- nistratif ou Adjoint technique	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Assainis- sement	DEA
1	Création	C	Grade Ad- joint tech- nique	TC	35h00	01/10/2026	30/09/2027	Principal	DEJP - ALSH

Apprentissage :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

La volonté de la communauté de communes Le Grésivaudan est de participer à l'insertion professionnelle des jeunes en les formant à de nombreux diplômes, du CAP au Master.

L'apprentissage reste un des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui permet d'anticiper les départs à la retraite en envisageant un nouveau mode de recrutement, qui facilite l'intégration dans la fonction publique territoriale après une période test pour l'employeur comme pour l'apprenti. Il crée également des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances entre l'apprenti et les agents ;

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

de son ancienneté dans le contrat. Cette rémunération sera réévaluée si les nécessités du service le justifient.

Il revient à la communauté de communes Le Grésivaudan de prendre en charge le coût de la formation, les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Nbr de poste	Création / Suppression	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
1	Création	35h00	31/08/2026	25/08/2028	EHPAD	DASS
1	Création	35h00	24/08/2026	16/07/2027	EHPAD	DASS
1	Création	35h00	27/07/2026	29/02/2028	EHPAD	DASS
3	Création	35h00	01/09/2026	30/06/2028	PRINCIPAL	DEJP/ALSH
1	Création	35h00	14/09/2026	29/06/2029	PRINCIPAL	DEJP/M-A
1	Création	35h00	24/08/2026	30/06/2028	PRINCIPAL	DEJP/M-A
1	Création	35h00	07/09/2026	31/07/2026	EAU	DEA
1	Création	35h00	07/09/2026	15/09/2027	PRINCIPAL	DEVECO
1	Création	35h00	07/09/2026	15/09/2027	PRINCIPAL	DEVECO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **21 SEP. 2026**

Le Président,
Henri BAILE

